

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77

Le 21/07/2016



<u>Bien</u> :	Appartement
<u>Adresse</u> :	39 avenue Normandie Niemen 77270 VILLEPARISIS
<u>Numéro de lot</u> :	28LAC0002
<u>Référence Cadastrale</u> :	NC

PROPRIETAIRE

OPH 77
10 avenue Charles Peguy - CS 90074
77002 MELUN CEDEX

DEMANDEUR

OPH 77
10 avenue Charles Peguy - CS 90074
77002 MELUN CEDEX

Date de visite : **07/07/2016**
Opérateur de repérage : **LAMBOLEY Eric**

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement	Adresse : 39 avenue Normandie Niemen 77270 VILLEPARISIS	
Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	Escalier :	
Nombre de Locaux :	Bâtiment :	
Etage :	Porte :	
Numéro de Lot : 28LAC0002	Propriété de: OPH 77	
Référence Cadastre : NC	10 avenue Charles Peguy - CS 90074	
Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	77002 MELUN CEDEX	
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : OPH 77	Documents remis : Néant	
Adresse : 10 avenue Charles Peguy - CS 90074 77002 MELUN CEDEX	Moyens mis à disposition : Néant	
Qualité :		
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77 A	Date d'émission du rapport : 21/07/2016	
Le repérage a été réalisé le : 07/07/2016	Accompagnateur : Le locataire : M. LECORNU 06.41.11.15.94 / 01.64.77.92.61	
Par : LAMBOLEY Eric	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ile de France 117 Quai de Valmy F 75010 PARIS - 10EME	
N° certificat de qualification : DTI1868	Adresse laboratoire :	
Date d'obtention : 21/06/2012	Numéro d'accréditation :	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA	Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ	
Date de commande : 27/06/2016	Adresse assurance : 87 rue de RICHELIEU 75002 PARIS - 2EME	
	N° de contrat d'assurance : 49 022 209	
	Date de validité : 31/12/2016	
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport : Fait à RUEIL-MALMAISON le 21/07/2016	
	Cabinet : AVICEA	
	Nom du responsable : MOINARD Jean Marc	
	Nom du diagnostiqueur : LAMBOLEY Eric	

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES CONCERNES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION	5
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	5
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	6
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	6
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE C DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	6
COMMENTAIRES	6
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	7
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	11

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
1	Salle d'eau	RDC	Mur		Colle - Faïence
			Plafond		Enduit - Peinture
			Plancher		ragréage - Dalles de sol
			Mur		Béton - Peinture
2	Cellier	RDC	Cloisons		Béton - Peinture
			Closoirs		Plâtre - Peinture

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Eléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Eléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourages de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 07/07/2016

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre C.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

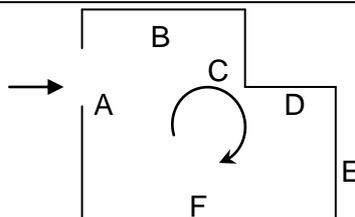
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 de décembre 2008 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



Description des travaux envisagés : Repérage amiante avant travaux sur cloison entre salle d'eau et cellier plus travaux PMR dans la salle d'eau

G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification	Travaux
1	Salle d'eau	RDC	OUI		Concernée
2	Cellier	RDC	OUI		Concernée

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Critère de décision
1	Salle d'eau	RDC	Mur		Colle - Faïence	P001	Résultat d'analyse
			Plafond		Enduit - Peinture	P003	Résultat d'analyse
			Plancher		ragréage - Dalles de sol	P004	Résultat d'analyse
			Mur		Béton - Peinture	P006	Résultat d'analyse
2	Cellier	RDC	Cloisons		Béton - Peinture	P002	Résultat d'analyse
			Closoirs		Plâtre - Peinture	P005	Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste C de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
-----------------	--------------------	------------------------	---

COMMENTAIRES

Néant

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77	RDC - Salle d'eau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle - Faïence	07/07/2016	LAMBOLEY Eric
Localisation		Résultat
Mur		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77	RDC - Cellier
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton - Peinture	07/07/2016	LAMBOLEY Eric
Localisation		Résultat
Cloisons		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P003		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77	RDC - Salle d'eau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit - Peinture	07/07/2016	LAMBOLEY Eric
Localisation		Résultat
Plafond		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P004		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77	RDC - Salle d'eau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
ragréage - Dalles de sol	07/07/2016	LAMBOLEY Eric
Localisation		Résultat
Plancher		absence d'amiante
Emplacement		
		

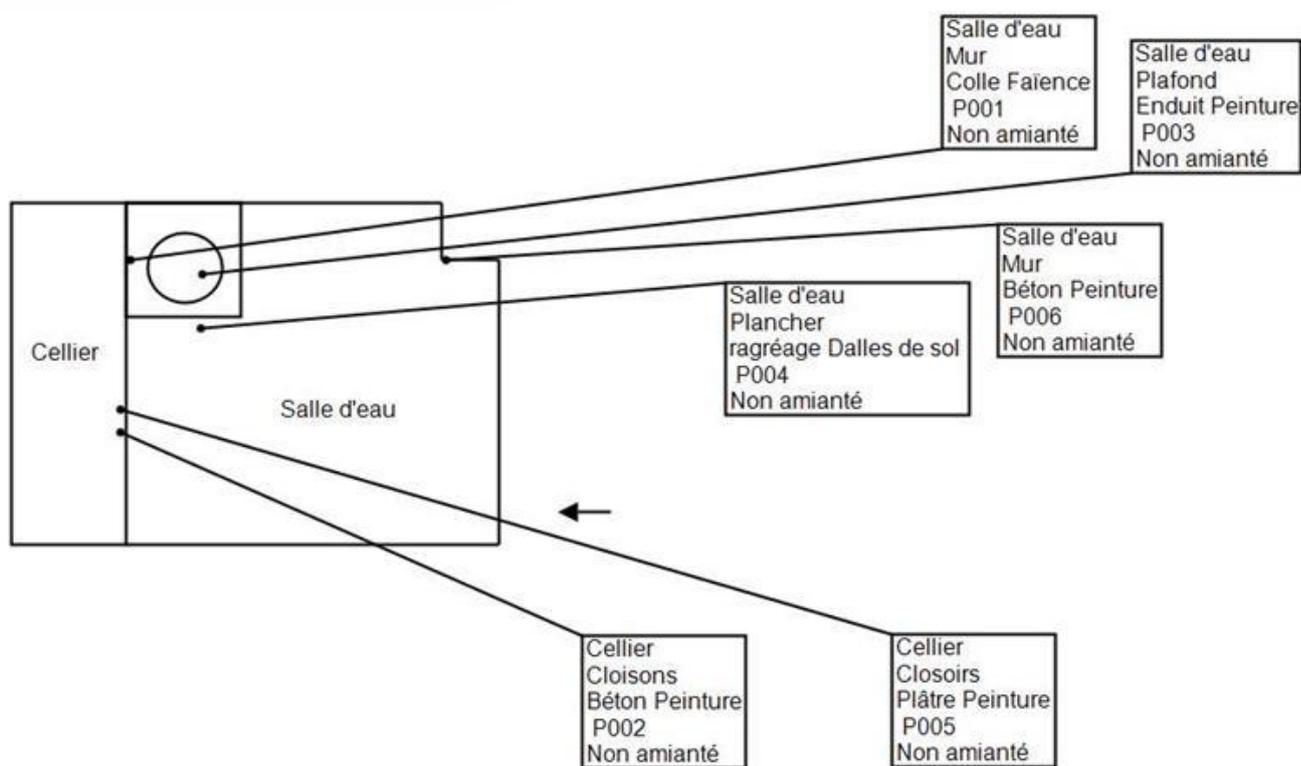
PRELEVEMENT : P005		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77	RDC - Cellier
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre - Peinture	07/07/2016	LAMBOLEY Eric
Localisation		Résultat
Closoirs		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P006		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77	RDC - Salle d'eau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton - Peinture	07/07/2016	LAMBOLEY Eric
Localisation		Résultat
Mur		absence d'amiante
Emplacement		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	39 avenue Normandie Niemen 77270 VILLEPARISIS
N° dossier :	2016-07-136 EL DAT PMR 28LAC0002 OPH77				
N° planche :	1/1	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis

Repérage avant travaux salle de bains
Appartement Rdc face



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



AVICEA
Monsieur Jean-Marc MOINARD
30 rue de l'industrie
92500 RUEIL MALMAISON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-049123-01 Version du : 20/07/2016 21:42 Page 1/2
Dossier N° : 16H021736 Date de réception : 15/07/2016
Référence dossier : 00720160700004313
2016-07-136 EL DAT PMR 39 N. NIEMEN OPH77 A

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P001-RDC - Salle d'eau - - Mur - Colle - Faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P002-RDC - Cellier - - Cloisons - Béton - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type carrelage, faïence (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P003-RDC - Salle d'eau - - Plafond - Enduit - Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	P004-RDC - Salle d'eau - - Plancher - ragréage - Dalles de sol	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) ; matériau semi-dur (rouge) ; matériau semi-dur (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	P005-RDC - Cellier - - Closoirs - Plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (bleu)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France
117, Quai de Valmy, CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 3 944 055 € RCS Paris 529 293 912 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-049123-01

Version du : 20/07/2016 21:42

Page 2/2

Dossier N° : 16H021736

Date de réception : 15/07/2016

Référence dossier : 00720160700004313

2016-07-136 EL DAT PMR 39 N. NIEMEN OPH77 A

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	P006-RDC - Salle d'eau - - Mur - Béton - Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.



 Estelle Piquet
 Chef de service

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

 Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France
 117, Quai de Valmy ,CS 5004
 F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
 Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 3 944 055 € RCS Paris 529 293 912 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

 ACCREDITATION
 N° 1-1592
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr


CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFICAT DE COMPETENCES

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Eric LAMBOLEY

est titulaire du certificat de compétences N° DT11868

pour :

	DU	AU
Constat de risque d'exposition au plomb	06/08/2012	05/08/2017
Diagnostic amiante	21/06/2012	20/06/2017
Etat de l'installation intérieure de gaz	27/07/2012	26/07/2017
Etat relatif à la présence de termites (France métropolitaine)	21/06/2012	20/06/2017
Etat de l'installation intérieure d'électricité	10/07/2012	09/07/2017

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de appâts et de diagnostics amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'audit à la recherche de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 15 décembre 2009 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Bagneux, le 14 août 2012

Pour DEKRA Certification S.A.S
Yvan MAINGUY, Directeur Général



Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

DEKRA Certification S.A.S - 5, Avenue Garlande 92220 Bagneux - Siren 491 590 279 RCS Nanterre
Tél: 01 41 17 11 24 - www.certification-diagnostiqueurs-immobiliers.fr

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 2016-07-136 EL DAT PMR 39 N. NIEMEN OPH77

RC PRO



Police n° 49 022 209 - Adhésion n° TO 168010

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D, dont le siège social est sis 87 rue de Richelieu 75002 PARIS, atteste que

AVICEA
30 RUE DE L'INDUSTRIE
92500 RUEIL MALMAISON

a souscrit auprès d'elle sous le n° 49 022 209 un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictées par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

Amiante: Constat vente . Constat avant travaux ou démolition .Diagnostic Technique Amiante (DTA) . Contrôle Périodique Amiante.
Plomb: Constat de Risques d'Exposition au Plomb (CREP) . Diagnostic du Risque d'Intoxication par le Plomb (DRIP) . Recherche de plomb avant travaux .

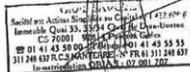
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Termites - Etats parasitaires
Contrôle des Installations de Gaz
Contrôle des Installations Electriques
Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité du travail)
Expertise sur les installations d'assainissement autonome collectif et non collectif
Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT)
Vérification des équipements et installations incendie
Loi Carrez
Diagnostic métrage habitable Loi Boutin
Prêts conventionnés - Prêts à taux zéro - Normes d'Habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier)
Etat des lieux locatifs
Détermination des millièmes de copropriété
Diagnostic technique SRU
Diagnostic Humidité
Diagnostic Accessibilité
Diagnostic Eco Prêt (méthode TH-C-E ex)
Etude thermique réglementaire (RT 2005 - RT 2012)
Réalisation de bilans thermiques par:
Thermographie Infrarouge
Conseil en rénovation énergétique à l'exclusion de "toutes activités de maîtrise d'œuvres et d'assistance à maîtrise d'œuvres"
Diagnostic des déchets issus de la démolition sous réserve que cette activité n'excède pas 10% du chiffre d'affaires de l'assuré

Garantie RC Professionnelle : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables à l'assuré le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité. Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 8 mars 2016,
Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D, et par délégation



ADM00239 - V0209 - Imp0412

Allianz Vie
S.A. au capital de 643 054 425 euros
340 234 962 RCS Paris
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz I.A.R.D.
S.A. au capital de 938 787 416 euros
542 110 251 RCS Paris
N° TVA : FR76 542 110 251

Entreprises régies par le Code
Des Assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Eric LAMBOLEY

est titulaire du certificat de compétences N° DT11868
pour :

	DU	AU
Constat de risque d'exposition au plomb	06/08/2012	05/08/2017
Diagnostic amiante	21/06/2012	20/06/2017
Etat de l'installation intérieure de gaz	27/07/2012	26/07/2017
Etat relatif à la présence de termites (France métropolitaine)	21/06/2012	20/06/2017
Etat de l'installation intérieure d'électricité	10/07/2012	09/07/2017

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constatations de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de l'opérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2006 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 03 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 8 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 13 décembre 2009 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Bagneux, le 14 août 2012

Pour DEKRA Certification S.A.S
Yvan MAINGUY, Directeur Général




Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

DEKRA Certification S.A.S - 5, Avenue Garlande 92220 Bagneux - Siren 491 590 279 RCS Nanterre
Tél : 01 41 17 11 24 - www.certification-diagnostiqueurs-immobiliers.fr